



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E207620

VALABLE JUSQU'AU 31/03/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/11/2020

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/01/2024
2 220

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Siret : 892 335 035 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2216249

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2728677

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2728677

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : CONCERT

4 PLACE LOUIS ARMAND
TOUR DE L HORLOGE
75012 PARIS

Téléphone : 06 26 24 42 96

Portable : 0626244296

Fax :

Site Internet :

E-mail : info@concert-sas.com

Responsabilité légale :

ROSSILLON REMY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2025
5223 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	04/09/2026
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	04/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/04/2025
o Chaudière bois	04/09/2026
o Poêle ou insert bois	04/09/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	04/09/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/09/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.